

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 5 mars 2021, à 19 h 30**, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand, par téléconférence conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet à un conseil municipal de siéger à huis clos durant la pandémie. Trois citoyens ont participé à la rencontre par téléconférence.

Sont présents : Mme Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Gilles Payer et Noël Picard.

Ont motivé leur absence : Raymond Bisson s'est joint à la conférence à 19 h40.

La directrice générale, Madame Julie Ricard est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février et de la séance extraordinaire du 16 février 2021.

2. Finances mensuelles

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de février 2021
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 28 février 2021
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2021

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

5. Période de questions

6. Département de l'Administration-finances

- 6.1 Annexe III Correspondance
- 6.2 Dépôt et approbation des états financiers 2020
- 6.3Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2021
- 6.4 Quote-part de la MRC de Papineau
- 6.5 Rapport des frais encourus 2020 admissibles au volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de la part du MTQ (
- 6.6 Mandat au vérificateur- Régime de compensation pour la collecte sélective
- 6.7 Mandat de signature-Entente Fiducies Lauzon

7. Département de la gestion des ressources humaines

7.1 Nomination au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

9.1 Compte-rendu du département

9.2 Mandat au service d'ingénierie MRC Papineau-Plan chemin des Sittelles

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

10.2 Demande d'aide financière au ministère de la sécurité publique pour la formation des pompiers

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Demande de dérogation mineure 5148 ch. de la Grande-Baie

11.3 Lancement du programme de financement- Station de nettoyage d'embarcations

11.4 Officialisation du chemin des Sittelles

11.5 Renouvellement du partenariat-Programme de suivi de la qualité de l'eau (OBV RPNS)

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.1 Projet Papineau numérique phase 1- Accord d'accès municipal

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2021-03-19761 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h35.

Adoptée à l'unanimité.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-03-19762
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 5 février 2021 et de la séance extraordinaire du 16 février 2021

2021-03-19763
Lecture et adoption des procès-verbaux – séance ordinaire du 5 février 2021 et de la séance extraordinaire du 16 février 2021

Il est résolu

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2021 et de la séance extraordinaire du 16 février 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2021-03-19764
Adoption des comptes fournisseurs au 28 février 2021

Il est résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 28 février 2021 pour un montant total de 190 264,71 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23045 à 23095
- Les paiements directs 500593 à 500608
- Les prélèvements 5413 à 5430

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de février 2021

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de février 2021, pour une dépense totale de 46 574,16 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2021

2021-03-19765 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2021

Il est résolu

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 28 février 2021 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

- M. Raymond Bisson s'est joint à la conférence à 19 h 40.

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE

M. Pharand fait état de la subvention volet 4- Vitalisation.

M. Pharand fait un retour sur le tournage d'une émission de télévision sur l'épave du lac Simon qui avait lieu le 16 février 2021.

M. Pharand donne de l'information en lien avec le transport adapté et la vaccination.

Mme Ricard fait un retour sur les directives relatives au palier d'alerte COVID-19 dans l'Outaouais.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 M. St-Hilaire demande quand débutera la campagne de vaccination.

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de mars 2021 ».

6.2 Dépôt et approbation des états financiers 2020

2021-03-19766
Dépôt et approbation des états financiers 2020

Il est résolu

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport financier 2020 tel que présenté par monsieur Christian Gratton CPA - CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc.

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier 2020 au montant de 13 500 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2021

2021-03-19767
Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2021

Il est résolu

QUE le conseil autorise le renouvellement du mandat de vérification et de la préparation des états financiers 2021, de monsieur Christian Gratton, CPA, CMA de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. au montant de 14 000 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Quote-part de la MRC de Papineau

2021-03-19768
Quote-part de la MRC de Papineau

Il est résolu

QUE le Conseil autorise la dépense concernant la quote-part 2021 de la MRC de Papineau au montant de 135 033 \$.

QUE le maire et la directrice-générale sont autorisés à faire le paiement total en trois versements en date du 1^{er} mars, 1^{er} juillet et 1^{er} septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 Rapport des frais encourus 2020 admissibles au volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de la part du MTQ

2021-03-19769

Rapport des frais encourus 2020 admissibles au volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de la part du MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel est en droit de recevoir une subvention relative au programme Entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'exercice financier de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est de 130 208 \$;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

Il est résolu

QUE la Municipalité informe le MTQ que le total des frais admissibles au ERL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2020 est de 277 924 \$ dépassant ainsi 90 % du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante;

• Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :	
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	111 612 \$
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	70 305 \$
• Dépenses d'investissement	96 007 \$
	<hr/>
	277 924 \$

QUE la Municipalité de Duhamel informe le MTQ de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité.

6.6 Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective

2021-03-19770

Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective

ATTENDU QUE dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective, la municipalité doit présenter pour l'année 2020, une déclaration de reddition de compte attestée par un vérificateur externe;

Il est résolu

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Christian Gratton, CPA, CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., à préparer la reddition de compte dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective pour 2020, conformément à leur offre de services dont le taux horaire varie entre 100 \$ et 135 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

6.7 Mandat pour signature d'une entente avec Fiducie Lauzon

2021-03-19771

Mandat pour signature d'une entente avec Fiducie Lauzon

CONSIDÉRANT QUE le 8 avril 2010, la Municipalité de Duhamel et la Fiducie Lauzon ont apporté un amendement à un engagement signé devant notaire le 9 décembre 2005 dont l'acte porte le numéro 655 et faisant référence à des lots aujourd'hui considérés comme faisant partie du chemin des Sittelles ;

CONSIDÉRANT QUE les parties veulent apporter d'autres modifications à cet engagement ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent M. David Pharand, maire et Mme Julie Ricard, directrice générale à conclure et à signer une nouvelle entente avec Fiducie Lauzon.

Adoptée à l'unanimité.

7 DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Nomination au poste de coordonnatrice aux loisirs, à la culture et au tourisme

2021-03-19772

Nomination au poste de coordonnatrice aux loisirs, à la culture et au tourisme

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures à l'interne au poste de coordonnatrice aux loisirs, à la culture et au tourisme qui prenait fin le 22 février 2021.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à l'effet de retenir la candidature de Mme Lydia Karynn Grenier qui a occupé les fonctions de coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme par intérim depuis mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la probation de Mme Lydia Karynn Grenier a été accomplie depuis son embauche en juin 2020 ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseils acceptent la recommandation de la direction générale et nomme Mme Lydia Karynn Grenier au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme, conformément l'échelon 1 de la classe 4 de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

8 DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département.

9.2 Mandat au service d'ingénierie MRC Papineau-Plan chemin des Sittelles

2021-03-19773

Mandat au service d'ingénierie MRC Papineau-Plan chemin des Sittelles

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des améliorations au chemin des Sittelles ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessaires à l'amélioration du chemin des Sittelles nécessitent les plans d'un ingénieur ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil donnent un mandat au service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour les travaux d'amélioration du chemin des Sittelles.

Adoptée à l'unanimité.

10 DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département.

10.2 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers

2021-03-19774

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de l'année 2022 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est résolu

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau

Adoptée à l'unanimité.

11 DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Demande de dérogation mineure 5148 ch. de la Grande-Baie

2021-03-19775

Demande de dérogation mineure 5148 ch. de la Grande-Baie

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure pour l'emplacement au 5148, ch. de la Grande-Baie-Lot 5 263 230 est présentée en bonne et due forme à notre service d'urbanisme de la Municipalité de Duhamel ;

CONSIDÉRANT que la demande est recevable selon le règlement de dérogation mineure 2013-08 en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la pente de toit s'harmonise mieux avec le plan projeté ;

CONSIDÉRANT que le versant de la pente n'est pas face au lac ;

CONSIDÉRANT que la demande ne crée aucun préjudice aux propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder la demande de dérogation telle que présentée aux conditions suivantes :

- a) **QUE** des gouttières doivent être installées et acheminées à des jardins de pluie afin de minimiser les effets des eaux de ruissellement venant de la nouvelle couverture du bâtiment.;
- b) **QUE** le permis doit être émis dans les 6 mois de l'adoption de la résolution accordant la dérogation.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Lancement du programme de financement- Station de nettoyage d'embarcations

<p>2021-03-19776 Lancement du programme de financement- Station de nettoyage d'embarcations</p>

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Faune, des Forêts et des Parc (MFFP) a mis sur pied un programme « Stations de nettoyage d'embarcations » qui participe à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE) et les organismes pathogènes de la faune aquatique en encourageant l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations visant à prévenir l'introduction ou la propagation de ces espèces indésirables ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont admissibles à ce programme dont le montant maximal de la subvention s'élève à 75 % de la valeur totale des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ de subvention par projet d'installation d'une station de nettoyage d'embarcations ;

CONSIDÉRANT la grande volonté de la Municipalité de Duhamel de préserver les écosystèmes de ses espaces lacustres ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets est lancé par le MFFP au premier trimestre de l'année civile 2021 pour les projets devant être terminés au plus tard le 1er mars 2022 ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Mélanie Leblanc, inspectrice en environnement, à déposer une demande au programme « Stations de nettoyage d'embarcations » du MFFP pour Duhamel ;

QUE les membres du Conseil désigne Mme Mélanie Leblanc, inspectrice en environnement, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Duhamel dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Officialisation du chemin des Sitelles

2021-03-19777
Officialisation du chemin des Sitelles

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire d'un chemin pouvant être décrit comme le lot 5 264 997 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que ce chemin est sans nom officiel, mais qu'il est communément appelé chemin des Sitelles depuis sa création ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 février 2021 la Municipalité de Duhamel recevait un avis technique de la Commission de la toponymie du Québec quant à l'approbation de l'officialisation du chemin des Sitelles ;

Il est résolu

QUE les membres du conseil de Duhamel soumettent à la Commission de toponymie du Québec le nom de chemin des Sitelles pour désormais désigner le lot 5 264 997 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Renouvellement du partenariat-Programme de suivi de la qualité de l'eau (OBV RPNS)

2021-03-19778
Renouvellement du partenariat-Programme de suivi de la qualité de l'eau (OBV RPNS)

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, Duhamel est partenaire du projet de suivi de la qualité de l'eau, en échantillonnant la rivière Preston, la rivière Petite-Nation, le ruisseau Doré et le ruisseau Iroquois avec l'OBV RPNS;

CONSIDÉRANT QUE le 11 février 2021, à la demande de la Municipalité, l'OBV RPNS a déposé une offre de services à l'effet d'effectuer la coordination du projet de suivi de la qualité de l'eau (contact avec le laboratoire, gestion des résultats, suivis et analyses des trois paramètres pour huit échantillons (six prélèvements réguliers et deux temps de pluie, mise à jour mensuelle des résultats sur la carte interactive de suivi de la qualité de l'eau de l'OBV et production d'un rapport à la fin de l'année, regroupant et analysant les résultats recueillis) pour un montant 3992,11 \$ plus taxes.

Il est résolu

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de services de l'OBV RPNS et lui confie le suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau susmentionnés pour un montant de 3 992,11 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

12 DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département

13 DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14 DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Projet Papineau numérique phase 1- Accord d'accès municipal

2021-03-19779

Projet Papineau numérique phase 1- Accord d'accès municipal

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU que la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « *Loi sur les télécommunications* ») est une entreprise canadienne de télécommunications (une « **entreprise** ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** »);

ATTENDU que, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« **sur** ») –, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « **servitudes** ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;

ATTENDU que, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d'un accord d'accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération;

Il est résolu

QUE Le Conseil de la Municipalité de Duhamel approuve, par le biais de la présente résolution, l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, accorde à la

MRC un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Duhamel autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

15 VARIA

16 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. St-Hilaire : En lien avec la subvention pour la station de lavage, où sera-t-elle installée ?

M. Tétreault : Mentionne que les employés de déneigement font un excellent travail.

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-19780 Levée de la séance

Il est résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h42.

Adoptée à l'unanimité

David Pharand

Maire

Julie Ricard,
Directrice générale